

## Association "Doulas de Fin de Vie Suisse"

### CHARTE



*Association  
Doulas de Fin de Vie Suisse*

La charte de l'association suisse des doulas de fin de vie (Doulas de Fin de Vie Suisse) développe les principes fondateurs et points fondamentaux engageant ses membres actifs. Elle regroupe les bonnes pratiques, les valeurs et l'éthique que l'association souhaite porter. Chaque doula de fin de vie membre actif-ive doit signer cette charte et en garder les fondamentaux à l'esprit lors de sa pratique.

### Principes de la pratique d'un-e doula de fin de vie (thanadoula)

1. Accompagner non médicalement, guider, assister et soutenir une personne en fin de vie et/ou ses proches. Le ou la doula de fin de vie le fait avec chaleur, empathie, bienveillance, non jugement et compassion.
2. Pratiquer l'écoute active afin de pouvoir identifier les besoins et souhaits. Accueillir, reconnaître et prendre en compte, dans la mesure du possible et de ses propres limites, les besoins individuels de l'accompagné-e.
3. Accompagner avec conscience sur les plans émotionnel, spirituel, affectif, physique et pratique. Veiller à ce que l'accompagné-e se sente accueilli-e et soutenu-e, ceci quels que soient ses choix.
4. Créer et maintenir pour l'accompagné-e un espace sûr, serein, doux et chaleureux, propice au soulagement, quel que soit l'endroit où il/elle se trouve.
5. Respecter et honorer les croyances et pratiques religieuses / spirituelles ou athées / agnostiques de l'accompagné-e ainsi que l'identité de genre de l'accompagné-e et ses proches.
6. Travailler en tant que praticien-ne multiconfessionnel-le et non confessionnel-le qui respecte et honore les croyances de l'accompagné-e et de ses proches sur la vie, la mort ou l'après-vie, en s'abstenant de tout prosélytisme.
7. Soutenir et assister les proches qui souhaitent veiller ou faire veiller la personne en fin de vie avant ou après son décès.
8. Offrir soutien et guidance à la famille et aux proches endeuillé-e-s.

9. Proposer, soi-même ou via un-e autre professionnel-le, des techniques et approches de soutien empreintes de compassion pour aider à soulager la douleur et l'anxiété.
10. Prendre soin de soi, savoir reconnaître et accueillir ses propres limites, et au besoin passer le relais à un-e collègue ou référer l'accompagné-e à un-e autre professionnel-le compétent-e.
11. Conserver une posture non médicale en toute circonstance, ne pas faire de geste/acte médical et ne pas remplacer le personnel technique et/ou médical.
12. Maintenir une communication et une collaboration active, fluide et respectueuse avec les proches et les équipes soignantes.
13. Respecter le devoir de confidentialité et ne partager des informations qu'avec le consentement de l'accompagné-e.
14. Être au service de l'accompagné-e; ne pas vouloir "réparer" ou "sauver".
15. Maintenir son niveau de compétences en participant au minimum une fois par année à une des formations proposées par l'association ou une autre formation jugée équivalente. Participer à au moins deux séances d'intervision par année.
16. En cas de besoin ou de limite de compétences, solliciter un/une confrère/consœur ou s'orienter vers des professionnels spécialisés.
17. L'article 15 de cette charte est primordial dans le maintien des compétences professionnelles et de la qualité d'accompagnement. Il est important de le respecter. Le non-respect de celui-ci entraînera un changement de statut de « membre actif-ive » à « membre passif-ive».

*Je soussigné-e m'engage à respecter les principes de la présente charte dans ma pratique de doula de fin de vie membre de l'association suisse des doulas de fin de vie (Doulas de Fin de Vie Suisse).*

*Nom(s) :* .....

*Prénom(s) :* .....

*Date :* .....

*Signature :* .....